

	Destruction d'habitats d'espèces 6,8 ha de cultures annuelles 1,23 ha de cultures pérennes 0,4 ha de haies 0,88 ha de végétation herbacée 1,6 ha de fourrés arbustifs et fruitières 1,18 ha de boisement 0,16 ha de ripisylve
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Noctule de Leisler (<i>Myctalus leisleri</i>), Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>), Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>), Orellard gris (<i>Plecotus austriacus</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>).	

B3 – AMPHIBIENS

	Destruction d'habitats d'espèces: 7,31 ha de cultures annuelles 1,23 ha de cultures pérennes 0,4 ha de haies 0,88 ha de végétation herbacée 1,6 ha de fourrés arbustifs et fruitières
Alytes accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	

B4 – REPTILES

Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	Destruction d'habitats d'espèces : 1600 m2 de ripisylve
	Destruction d'habitats d'espèces: 6,8 ha de cultures annuelles 1,23 ha de cultures pérennes 0,4 ha de haies 0,88 ha de végétation herbacée 1,6 ha de fourrés arbustifs et fruitières
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissima</i>)	

B5 – INSECTES

Diane (<i>Zerynthia polyxena</i>)	Destruction d'habitats d'espèces : 0,88 ha de végétation herbacée
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Destruction d'habitats d'espèce: 1,18 ha de boisements, ; 0,16 ha de ripisylve

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐ Prévention de dommages aux forêts
Sauvetage de spécimens	☐ Prévention de dommages aux eaux
Conservation des habitats	☐ Prévention de dommages à la propriété
Etude écologique	☐ Protection de la santé publique

Etude scientifique autre	☐ Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐ Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐ Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐ Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet est inclus dans le programme de déviation de la RN7 à Orange, qui vise à terme à délester le centre ville d'une grande part du trafic actuel, générateur de pollution et d'accidents.		

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction ...)	☒ Préciser : Destruction directe de milieux terrestres favorables aux cycles de vie (reproduction, alimentation, repos, ...) de plusieurs espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles présents. Les déboisements prévus sont permanents.
Altération	☒ Préciser : Diminution des surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage des oiseaux, des mammifères, des amphibiens et des reptiles présents. Perturbations sonores, visuelles et fonctionnelles à proximité des zones chantier durant toute la durée des travaux.
Dégradation	☒ Préciser : Dégradation des surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage des oiseaux, des mammifères, des amphibiens et des reptiles présents.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS *

Formation initiale en biologie animale	☒ Préciser : Ingénieurs écologues
Formation continue en biologie animale	☒ Préciser : Non définie
Autre formation	☒ Préciser : Non définie

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 3 à 4 ans à partir de l'hiver 2021+2022 pour une mise en service envisagée à ce stade en 2026.	
Ou la date :	

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Région administrative : Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Départements : Vaucluse (84)
Cantons : Orange
Communes : Orange

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	☒
Mesures de protection réglementaire	☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☒
Renforcement des populations de l'espèce	☒
Autres mesures	☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts résiduels est présenté dans le présent dossier.**

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : les comptes rendus des opérations de destruction des habitats seront réalisés par l'ingénieur écologue choisi par le maître d'ouvrage, en charge du suivi du chantier. Ces comptes rendus seront transmis au service instructeur de la DREAL PACA.

* Cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à : 26 OCT 2021 Le : DOMINIQUE SANTONI Votre signature
---	--